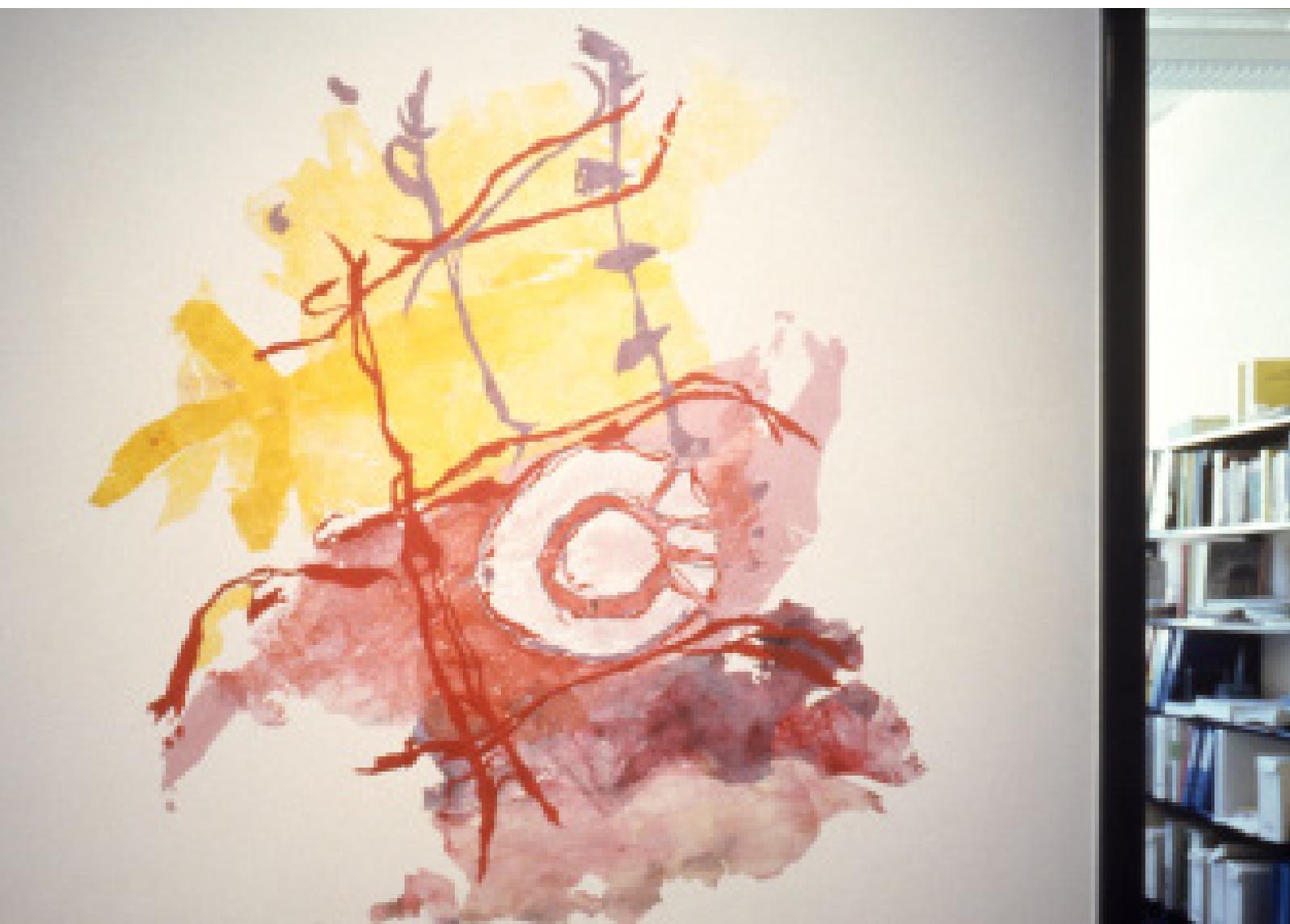
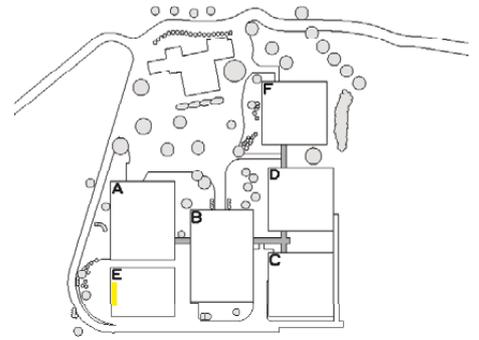


FICHE <b>105.2</b>	ARTISTE <b>ACHILLE GASSER</b>	BÂTIMENT Centre des laboratoires d'Epalinges (CLE)	TYPE DE PROCÉDURE concours sur invitation	JURY PRÉSIDENT DU JURY Jean-Pierre Mathez architecte, MGM architectes MEMBRES DU JURY Pierre Chevalley artiste Guido Cocchi architecte FAS Jean-Claude Schauenberg artiste Bernard Quartenoud architecte MEMBRES SUPPLÉANTS Roland Willommet architecte FAS Daniel Aubort chimiste cantonal
	TITRE DE L'ŒUVRE <b>ARAN</b> décoration murale	LIEU chemin des Boveresses 155 1066 Epalinges		
	RÉALISATION 1987	N° BÂTIMENT 130.1170		
		REMARQUES cf. plaquette architecture #105 cf. fiche 105.1 pour complément cf. fiche 105.3 pour complément		





---

PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, en application de la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 et son Règlement du 28 décembre 1979 concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat, lance une consultation pour animer la galerie qui relie l'ancien bâtiment du laboratoire cantonal à l'extension, dont l'achèvement est en cours.

L'objectif est d'améliorer la perception du passage en enrichissant l'impression de vide par un cadrage plus soutenu. L'environnement des laboratoires est très naturel, les vues donnent sur les lisières, des champs cultivés, des échappées sur l'horizon; ces impressions sont présentes dans les bureaux, les locaux publics, les zones collectives, les installations spéciales et laboratoires.

Le passage à mettre en valeur peut donc offrir, vu sa situation, une transition supprimant la vue sur le paysage, mais qui maintienne la lumière naturelle et la perception des bâtiments.

Une brève analyse de la commission d'animation conduit à considérer que cette zone de passage n'est pas propice à une station prolongée devant une œuvre de réflexion; ce sont des utilisateurs en mouvement qui vont percevoir l'animation des faces du couloir; les moyens à même de susciter l'intérêt sont laissés au choix des artistes; aucun thème n'est imposé. La référence à l'environnement en péril pourrait cependant retenir l'attention des visiteurs.

---

ARTISTES INVITÉS ET PROJETS REÇUS

La commission a invité les artistes suivants à participer au concours :

Michel Delanoë SERVION  
Charles Duboux CHAVANNES-RENNES  
Achille Gasser YVERDON  
Charles Morgan VEVEY  
Lorenz Nussbaumer LAUSANNE

---

EXAMEN DES PROJETS

Les membres du jury se sont réunis au complet les 17 et 26 mars 1987 dans le local E 201 du nouveau bâtiment « E ».

Les cinq artistes contactés ont tous déposé des projets conformes au règlement, dans les délais impartis.

Les membres du jury relèvent que le niveau des œuvres présentées est bon et que les envois sont très diversifiés. Le classement des œuvres présentées a fait l'objet d'une longue délibération; finalement, à l'unanimité, le jury a établi le classement suivant :

1<sup>er</sup> rang : Charles Duboux  
2<sup>e</sup> rang : Achille Gasser  
3<sup>e</sup> rang : Michel Delanoë  
4<sup>e</sup> rang : Lorenz Nussbaumer  
5<sup>e</sup> rang : Charles Morgan

Le projet classé au 1<sup>er</sup> rang remplit bien les conditions du concours et satisfait aux critères du jury. Il est recommandé unanimement pour l'exécution.

Le projet classé au 2<sup>e</sup> rang présente des qualités picturales évidentes et une idée très forte pour l'animation du contexte proposé. Le jury estime qu'un achat serait souhaitable.

Le jury relève le bon niveau des envois et la diversité des œuvres proposées.

Le jury suggère que le solde du budget global, soit CHF 6000.-, soit consacré à l'achat d'une œuvre picturale à Achille Gasser qui a eu le courage de faire une proposition intéressante complémentaire aux données du concours.

L'artiste intégrera cette œuvre picturale dans le nouveau bâtiment en collaboration avec les architectes.

---

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.1979), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de :  
CHF 12 000.- TTC.

---

CHOIX DE L'ŒUVRE

Le Chef du Département des travaux publics a l'honneur de proposer au Conseil d'Etat :

- de confier à Charles Duboux la réalisation de l'animation du passage de liaison, conformément à sa proposition dont le prix est estimé à CHF 24 000.-
- de confier à Achille Gasser la réalisation de son projet dans la cage d'escalier du nouveau bâtiment, en collaboration avec le maître de l'ouvrage et l'architecte : le prix est estimé à CHF 6000.-

---

CRITIQUE DU PROJET RETENU

L'artiste Achille Gasser, auteur du projet, a saisi l'importance du plafond dans la perception du passage. L'évocation picturale d'un monde proche des préoccupations du laboratoire cantonal est bonne. Par contre, la technique proposée sous forme d'un tableau mural collé au plafond n'a pas convaincu le jury qui attendait une œuvre mieux intégrée. Les éléments techniques (main courante et caisson) n'ont pas d'intérêt par rapport au passage.

---

MATÉRIAUX

Soies colorées et encollées.

---

ARCHITECTES MANDATAIRES

MGM architectes BUSSIGNY